



Projet financé par  
l'Union européenne

**PROJET EUROMED JUSTICE III**



**COMPOSANTE III  
DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE**

**2<sup>e</sup> Séminaire de formation**

**« LES CONVENTIONS INTERNATIONALES SUR LE DROIT  
PÉNITENTIAIRE »**

—  
Sofia (BG), du 11 au 13 février 2014

## **ORDRE DU JOUR**

### **Lundi 10 février 2014**

19h30 - 21h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays partenaires du Voisinage Sud.

### **Mardi 11 février 2014**

09h00 - 09h15 **Enregistrement des participants**

09h15 - 09h30 **Discours de bienvenue**

*Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'équipe, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES)*

09h30 - 09h45 **Présentation du Projet EuroMed Justice III. Principales questions proposées pour la discussion, programme de travail et méthodologie à suivre durant le séminaire.**

*Andrés SALCEDO VELASCO*

*José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES)*

09h45 - 10h45 **Présentation du travail réalisé au cours de la 1<sup>ère</sup> phase du projet dans ce domaine : les « Fiches EUROMED ».**

*Andrés SALCEDO VELASCO*

*José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS*

10h45 - 11h15 Pause café

11h15 - 13h00 **Tour de table. Présentation des participants par les participants et présentation de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud sur les thèmes à l'ordre du jour et sur la politique législative dans les pays du Voisinage Sud concernant la ratification des conventions internationales dans ce domaine.**

*Chaque délégation disposera de **12-15 minutes** environ pour se présenter et décrire la situation actuelle dans son pays dans les domaines couverts par ce séminaire.*

Débat

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 16h00 **Aperçu des principales conventions judiciaires internationales dans le domaine du droit pénitentiaire, avec une référence spéciale aux conventions des Nations unies, aux conventions du Conseil de l'Europe et au cadre juridique de l'Union européenne.**

*Rumena VELIKOVA*, Service international, ministère bulgare de la Justice.

Débat

16h00 - 16h30 Pause café

16h30 - 18h00 **Le traitement des prisonniers étrangers et le transfèrement des détenus : l'approche européenne.**

*Róisín Mary MULGREW*, Maître de conférences en droit, Faculté de droit, Université de Nottingham, Royaume-Uni.

**Fin de la première journée**

## **Mercredi 12 février 2014**

09h30 - 11h00 **Le statut des prisonniers étrangers. L'expérience bulgare.**

*Milena GENCHEVA*, Direction générale « Exécution des peines », Section des activités relatives au régime, Inspecteur principal, Bulgarie.

Débat

11h00 - 11h30 Pause

11h30 - 13h00 **Développer des prisons mieux adaptées pour promouvoir l'éducation, la réinsertion et la réintégration des prisonniers. (I)**

*Marc DE MAYER*, Expert en éducation en prison, Belgique.

Débat

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 16h30 **Développer des prisons mieux adaptées pour promouvoir l'éducation, la réinsertion et la réintégration des prisonniers. (II)**

Débat

**Fin de la 2<sup>e</sup> journée**

## **Jeudi 13 février 2014**

09h30 - 11h00 **Alternatives à la détention : cautions, libération conditionnelle, suspension de peines, critères à appliquer pour le traitement des demandes de grâce, la performance des services publics.**

*Peter Eberhard BEST*, Juge à la retraite, ancien conseiller juridique du ministère fédéral de la Justice, Berlin, au sein du Comité européen sur la "Coopération internationale en matière pénale et pénitentiaire", Allemagne.

Débat

11h00 - 11h30 Pause café

11h30 - 13h00 **Politique pénitentiaire et expulsion (II)**

Atelier

Débat

13h00 - 14h30 Déjeuner

14h30 - 15h15 **Session plénière, débat et conclusions.**

*José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS*

15h15 - 15h30 Clôture du séminaire

*Andrés SALCEDO VELASCO*

**Fin du séminaire de formation**

## **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

### **Le projet**

Le projet Euromed Justice III financé par l'UE avec un budget de € 5 millions pour la période 2011-2014 entend poursuivre les succès remportés par Euromed Justice I et II, comme le développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice, en soutenant le renforcement de la capacité des partenaires et en promouvant la modernisation de la justice, y compris un meilleur accès à la justice.

Ce projet est mis en oeuvre par le consortium dont le chef de file est l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) et qui est composé de la FIIAPP (*Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Pública*), l'IRZ (*Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit*) et la SOFRECO (Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil). L'IEAP à Barcelone est l'Unité de gestion du programme pour le Projet EuroMed Justice III.

Les pays bénéficiaires de ce projet sont les pays partenaires du Voisinage Sud, à savoir : la République algérienne démocratique et populaire, la République arabe d'Egypte, Israël, le Royaume hachémite de Jordanie, le Liban, le Royaume du Maroc, la Palestine, la République arabe syrienne (qui fait formellement partie du projet même s'il y a une suspension temporaire et partielle du projet EuroMed Justice III en termes de participation syrienne), la République tunisienne et la Libye en tant que nouveau pays partenaire du Voisinage Sud bénéficiaire du projet.

Le projet EuroMed Justice III traite plus particulièrement de questions relevant des thèmes de l'accès à la justice et aide judiciaire, résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, et droit pénal et droit pénitentiaire.

Les activités du projet consistent essentiellement dans la réalisation de groupes de travail (1<sup>e</sup> phase du projet) et l'organisation de sessions de formation et de visites d'étude sur les 3 composantes du projet (2<sup>e</sup> phase du projet). Des rapports de recherche et des manuels ont été élaborés au cours de la première phase et publiés à l'issue de celle-ci, et des modules didactiques seront présentés au cours de cette deuxième phase du projet.

### **Le séminaire de formation**

Ce séminaire se situe dans le cadre de la troisième composante du projet: « Droit pénal et droit pénitentiaire ». La plupart des experts considèrent que la formation est au coeur même de tout processus de changement touchant les institutions qui fonctionnent bien et la bonne gouvernance. Une formation complète, équilibrée et plurielle est une condition préalable si l'on veut que l'administration de la justice soit respectée et digne de respect. C'est pourquoi, cette deuxième phase

du Projet EuroMed Justice III est appelée à jouer un rôle significatif à travers les activités de formation en vue de contribuer à renforcer l'espace de justice euro-méditerranéen.

Le titre de ce séminaire est : « Les conventions internationales sur le droit pénitentiaire ».

Plus particulièrement, cette session se concentre sur l'importance des conventions internationales sur le droit pénitentiaire pour renforcer l'Etat de droit et la coopération internationale dans ce domaine. A cet égard, les différents sous-thèmes traités nous permettront de réaliser une analyse approfondie de plusieurs aspects pertinents qui sont directement liés à l'importance des conventions internationales dans ce domaine et à l'opportunité de les ratifier. Ainsi, nous allons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ces questions à partir de leur propre perspective, de leur expérience et de leurs compétences respectives.

Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle dans les domaines qui nous occupent ici et qui sont, entre autres, ceux qui sont indiqués dans l'ordre du jour, tous étant de grands sous-thèmes qui seront débattus à l'occasion de ce séminaire.

Ce séminaire nous permettra aussi de connaître les différentes caractéristiques que l'on rencontre dans la région et de mieux nous connaître mutuellement au travers d'un échange d'expériences et d'idées entre les participants.

### **Méthode de travail**

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils seront les principaux acteurs du séminaire de formation dès lors qu'ils seront en mesure de partager leurs expériences et vues respectives sur les questions abordées.

Nous attendons des experts qui participent à ce séminaire qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils puissent brosser un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs à ce sujet. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date du séminaire, l'ordre du jour du séminaire ainsi qu'une liste des documents pertinents traitant des questions abordées. Ces documents seront aussi disponibles sur le site Internet du Projet EuroMed Justice III où les participants pourront les télécharger.

En outre, il y a lieu de souligner que la méthodologie des sessions de formation ne repose pas sur la méthodologie traditionnelle faite de cours *ex cathedra*; au contraire, notre intention est de mettre l'accent sur des exposés interactifs et une approche pratique permettant un transfert de connaissances et d'expérience.

Il ne faut pas oublier que même si c'est l'expert qui détermine le cadre de son exposé, l'objectif des séminaires de formation n'est pas un simple transfert de connaissances, mais plutôt de donner aux participants la possibilité de partager leurs expériences et points de vue sur les questions qui sont

traitées. Cette méthodologie nous permettra ensuite de profiter de l'expérience de nos collègues et, à notre avis, l'atmosphère de travail devrait faciliter les rapports entre les participants. A cet égard et aussi pour provoquer le débat, on introduira des études de cas ou ateliers dans les différents séminaires de formation en fonction des questions débattues.

La qualité des différentes sessions sera évaluée au moyen de formulaires d'évaluation qui seront remis aux participants à l'issue du séminaire. Après chaque séminaire de formation, ses résultats seront ainsi évalués par les participants, y compris la perception subjective qu'ils ont du contenu et des formateurs. Il est très important que l'on sache dès le début quel est l'avis des participants, car nous savons que même si nous faisons de notre mieux pour garantir la qualité de chaque activité, les avis et points de vue des participants nous aideront à percevoir certains détails qui peuvent être améliorés pour les sessions futures.

### **Experts**

Quatre (4) experts de chaque pays partenaire du Voisinage Sud sont censés participer à chaque séminaire de formation.

### **Groupe cible :**

Juges, fonctionnaires des ministères de la Justice et des autorités de l'administration des tribunaux, huissiers et autres personnels auxiliaires des tribunaux, avocats et personnel des bureaux du procureur, formateurs appartenant à des institutions de formation judiciaire ou à des institutions de formation des procureurs/avocats, et représentants d'acteurs non gouvernementaux s'occupant des thèmes couverts par les séminaires.

Plus particulièrement pour ce séminaire, il serait souhaitable que dans la mesure du possible les participants aient une expertise, des compétences ou de l'expérience du droit pénitentiaire international; des négociations, discussions et signature de conventions internationales en matière pénale/pénitentiaire; des instruments en ligne pour la coopération judiciaire en matière pénale/pénitentiaire; du cadre international pour la coopération pénale/pénitentiaire, etc.

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale des sujets traités, et doivent être disposés à livrer une contribution effective au séminaire de formation.

Sachant qu'il y aura un "tour de table" le premier jour du séminaire, il faudra que chaque délégation prépare un bref exposé avant le séminaire.

La qualité des experts proposés est la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des séminaires déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans les domaines abordés, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et exactes.

## Documentation

Une liste de la documentation de base sera remise par l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet au moins deux semaines avant la date du séminaire :

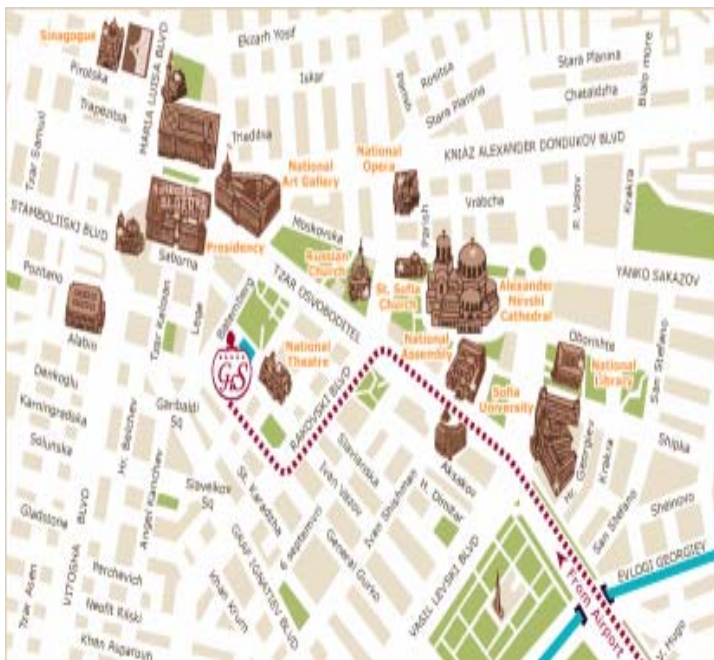
- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- D'autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les participants deys partenaires du Voisinage Sud.
- Documents de travail.
- Bibliographie.

Ces documents seront envoyés aux participants avant la réunion en même temps que la liste de la documentation de référence. Ils seront également remis aux participants lors du séminaire.

## Langues de travail

Français, anglais et arabe ave interprétation simultanée pendant toute la durée du séminaire.

## Lieu du séminaire et hébergement des participants



**Lieu du séminaire :**

**GRAND HOTEL SOFIA**

1, Gurko Str.

1000 Sofia

Tél. : (+359 2) 811 0900

Fax : (+359 2) 811 0798

[www.grandhotelsafia.bg](http://www.grandhotelsafia.bg)